

Correspondances relative à la rafle du 1<sup>er</sup> mars 1943  
Archives municipales de Villeurbanne

ÉTAT FRANÇAIS

COPIE

Villeurbanne, le 3 Avril 1943

DÉPARTEMENT DU RHONE

VILLE

DE

VILLEURBANNE



Le Maire de VILLEURBANNE

A Monsieur de BRINON,  
Secrétaire d'Etat auprès du Chef du  
Gouvernement,  
- PARIS -

Monsieur le Ministre,

Téléphone : Villeurbanne 84-55  
(3 lignes)

• BUREAU

Au cours de l'audience que vous avez bien voulu m'accorder Vendredi 2 Avril à Paris, vous m'avez prié de vous fournir des renseignements complémentaires sur les faits que je vous signalais.

J'ai l'honneur de vous exposer ci-après la genèse de l'incident qui a privé de leur liberté 136 Villeurbannais, dont je suis le représentant légal.

Le Lundi 1er Mars 1943, de 6 h à 17 h, les Autorités Allemandes d'occupation ont effectué à Villeurbanne une rafle d'hommes de 17 à 52 ans; les arrestations ont été opérées soit sur la voie publique, soit à domicile.

Les 136 hommes qui ont été ainsi réunis ont été dirigés dans la nuit du 1er au 2 sur Compiègne où ils sont internés au Frontstalag 122.

J'ai, dès le lendemain, pu établir la liste de ces personnes et l'ai adressée à M. l'Intendant de Police de Lyon qui m'avait exprimé le désir de la recevoir.

Il m'a été également possible, les jours suivants, de lui fournir les noms de 103 des hommes arrêtés, dont la Municipalité a pu se porter garante qu'ils étaient de bonnes vie et moeurs et qu'ils n'avaient jamais manifesté d'activité politique.

J'ai en même temps porté à la connaissance des familles laissées sans ressources qu'elles recevraient de la Commune toute aide immédiate utile soit en nature, soit en argent.

L'opération du 1er Mars, que les "S.S." allemands appellent opération de représailles, aurait été faite pour punir la population des attentats commis dans la région Lyonnaise.

Malheureusement, il est à penser qu'elle ne donnera pas les résultats escomptés : 80 % des personnes arrêtées sont honorablement connues à Villeurbanne et les vrais coupables courent encore.

Correspondances relative à la rafle du 1<sup>er</sup> mars 1943  
Archives municipales de Villeurbanne

En outre, j'insiste sur le fait qu'après deux ans de gestion saine et équitable des affaires communales, la Municipalité nommée par le Gouvernement était parvenue à obtenir la confiance des habitants.

Les arrestations effectuées sans discernement le 1<sup>er</sup> Mars ont occasionné une grande perturbation dans les esprits et risquent de rejeter dans l'opposition à la politique du Président LAVAL une grande partie de la population, qui tend à rendre responsables de cette opération de police le Gouvernement, la Préfecture et la Mairie.

La Municipalité actuelle ne pourrait conserver l'autorité et la confiance qui lui sont nécessaires si elle n'obtenait pas des Autorités Allemandes la mise en liberté au moins des 103 personnes dont elle s'est portée garante.

J'ai effectué, dans ce but, de nombreuses démarches auprès des chefs de la police militaire allemande. J'ai vu notamment, et par deux fois, le Capitaine HOLLERTZ, Commandant les "S.S." allemands à LYON. Je me suis offert personnellement comme otage pour les 103 personnes dont je demande la libération; mais je n'ai pu, jusqu'à ce jour, obtenir aucun résultat.

M. le Commandeur HOLLERTZ a semblé vouloir m'indiquer, lors de notre dernier entretien, qu'il libérerait peut-être les personnes arrêtées le 1<sup>er</sup> Mars si la police française mettait elle-même la main sur les terroristes ou perturbateurs agissants, qu'elle devait certainement connaître. Je n'ai pu naturellement lui répondre sur ce point.

A ce sujet, je renouvelle, avec les conséquences qu'elle comporte, mon offre d'être pris comme otage à la place de mes concitoyens.

J'espère qu'il vous sera possible, Monsieur le Ministre, d'intervenir de tout le poids de votre haute autorité en faveur de mes administrés innocents dont les familles désolées attendent le retour.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le Maire de VILLEURBANNE,

Signé : Paul CHABERT.